

Image not found or type unknown



Détournement d'héritage

Par **elohee**, le **28/06/2016** à **21:25**

Bonjour

Nous sommes quatre enfants et au décès de notre père nous avons signé la succession chez le notaire en faisant valoir une donation partage et en rapportant des donations précédentes.

Or après avoir réglé cette succession je m'aperçois que l'un de nous a dissimulé deux donations. Que devons nous faire ?

Merci d'avance pour votre réponse